Benoît Cœuré, président de l'Autorité de la concurrence, présente le rapport annuel 2024 et la feuille de route pour 2025-2026

Publié le 10 juillet 2025

L'Autorité présentait jeudi 10 juillet son rapport annuel à la presse. A cette occasion, Benoît Cœuré, président de l'Autorité de la concurrence, est revenu sur les grands dossiers de 2024 et a présenté les priorités d'action pour les prochains mois

2024, une année historique pour l'Autorité

Au cours de l'année écoulée, l'Autorité de la concurrence a rendu 314 avis et décisions et a prononcé 1,4 milliard d'euros de sanctions. En matière de contrôle des concentrations, l'Autorité a cette année encore examiné un nombre record d'opérations (295 opérations), représentant une hausse de 10 % par rapport au précédent record de 2021. Cette activité soutenue a été particulièrement marquée par la transformation du secteur de la distribution alimentaire, comme en témoignent les décisions concernant le rachat de magasins Casino.

En matière contentieuse et consultative, l'Autorité est intervenue dans de nombreux secteurs de l'économie, avec une attention particulière portée à ceux du numérique, de la distribution et de la grande consommation. Elle a par exemple sanctionné Google pour non-respect de ses engagements en matière de droits voisins de la presse, ainsi que plusieurs ententes que ce soit dans le secteur des produits préfabriqués en béton, dans le secteur du matériel électrique basse tension, dans le secteur des appareils électroménagers ou encore dans le secteur du transport aérien de passagers en Outre-mer.

Enfin, en 2024, l'Autorité a exercé pleinement sa compétence consultative, en rendant 8 avis dont deux enquêtes sectorielles d'envergure : l'une consacrée aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et l'autre à l'intelligence artificielle générative.

Poursuivant son action en faveur du développement durable, l'Autorité a, pour la première fois, publié un communiqué relatif aux orientations informelles qu'elle peut donner aux entreprises désireuses de vérifier la compatibilité de leurs projets de développement durable avec les règles de concurrence. A ce jour, l'Autorité a d'ailleurs publié deux orientations informelles

Poursuivre l'élan, renforcer l'action

L'économie française et européenne sont confrontées à de nombreux défis, auxquels la politique de concurrence peut apporter des réponses, en complémentarité avec une politique industrielle renouvelée. La fragmentation du marché unique, la prolifération des normes ainsi que l'absence d'un marché des capitaux unifié portent atteinte à la compétitivité de l'Union. Dans ce contexte, les autorités de concurrence doivent pleinement contribuer à l'effort de redressement.

Dans un cadre marqué par la contrainte budgétaire et la diminution des ressources allouées par le Parlement, l'Autorité doit néanmoins faire face à de multiples enjeux : le développement des marchés numériques et de l'intelligence artificielle, l'impératif de durabilité, ainsi que la préservation du pouvoir d'achat sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les Outre-mer. Ces orientations majeures structureront son action pour la période 2025-2026.

Pour une présentation détaillée des priorités et des actions envisagées, consulter la feuille de route complète de l'Autorité.

RAPPORT ANNUEL 2024 VERSION INTERACTIVE

Avec audace construisons demain

Accéder à la version interactive

Rapport annuel 2024

La feuille de route 2025-2026

Support de présentation

Consulter le support de présentation de la conférence de presse

Contact(s)

Maxence Lepinoy
Chargé de communication, responsable des relations avec les médias
06 21 91 77 11
Contacter par mail

Virginie Guin
Directrice de la communication
01 55 04 02 62
Contacter par mail

Notre page chiffres clés